



TRESORERIE

Adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

Votre courrier du	Vos références	Nos références	Annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

Indemnité de rupture

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

La note aux Ordonnateurs du 23 décembre 2003 signalait, au point 6, les personnes que vous pouvez contacter par e-mail au sujet du calcul du montant de l'indemnité de rupture.

Vous êtes priés de toujours envoyer votre demande à **toutes** les personnes de contact mentionnées (vous éviterez ainsi de ne pas recevoir de réponse en cas d'absence) :

- Eddy De Prée (eddy.depree@minfin.fed.be)
- Didier De Mesmaeker (didier.demesmaeker@minfin.fed.be)
- Ingrid Maeyens (ingrid.maeyens@minfin.fed.be)

Pour rappel

Les données suivantes doivent figurer sur votre demande :

- ▶ les nom et prénom du membre du personnel
- ▶ le numéro de matricule du membre du personnel
- ▶ la date de renvoi
- ▶ la période sur laquelle porte l'indemnité de rupture : du ... au ... inclus
- ▶ les éventuelles remarques

Afin de pouvoir vous contacter, veuillez également mentionner :

- ▶ le SPF, le SPP ou l'institution
- ▶ la personne de contact
- ▶ les numéros de téléphone et de fax ainsi que l'adresse e-mail de la personne de contact.

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele
Auditeur général des Finances a.i.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :